



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué dans les formes prescrites par les articles L2121-10, L2121-12 et R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ;

Présents : M. MARCHAND, M. CAQUELARD, Mme COCHINARD, Mme MAILLET, Mme MARTIN, Mme VOEGELIN, M. GONDRON, M. CHAUVIN, M. BOUDET, M. DELFOUR, Mme CHAMAYOU, M. BRICHE, M. BLIGNY, Mme TREVISSOI, M. IRAÇABAL, M. DEL REY, M. BRAVO LERAMBERT, Mme SERRANO, Mme SENEPART, Mme FLOUQUET, Mme MATHON.

Excusés : Mme DE BOYER pouvoir à Mme MAILLET, Mme MOREAU, Mme MASSOT pouvoir à M. DELFOUR, Mme PLATROZ pouvoir à M. CAQUELARD, M. LATOURETTE pouvoir à M. BOUDET, M. BREUZET pouvoir à Mme FLOUQUET, M. BOICHOT pouvoir à Mme MATHON.

Absent : M. COMINELLI.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

M. MARCHAND passe la parole à M. GONDRON, adjoint aux Finances.

Celui-ci souhaite formuler une observation préalable. Deux éléments l'ont alerté lors de l'élaboration de ce budget. Il faut en effet avoir à l'esprit que, dès l'an prochain, les finances communales risquent d'être menacées:

- par la réforme des rythmes scolaires : celle-ci coûtera vraisemblablement 150 à 250 000 €, soit 4 à 5 % d'impôts.
- par l'annonce du 1^{er} ministre qui évoque une baisse de 10 milliards des recettes des communes, ce qui correspond pour Gouvieux à 500 000 €, soit environ 12 % d'impôts.

Les efforts correspondants seront difficiles car nous réalisons déjà des économies sur le fonctionnement : nous employons, par exemple, 60 personnes alors que d'autres en emploient 160, voire plus.

M. GONDRON aborde ensuite les points fixés à l'ordre du jour.

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (M49) (Service Eau et Assainissement)

M. GONDRON, rapporteur de la commission des Finances, présente le compte administratif 2013 du budget M49, approuvé par la commission des finances lors de sa réunion du 22 avril 2014 :

L'exercice 2013 se présente comme suit :

- dépenses d'exploitation	233 706.72
- recettes d'exploitation	522 871.51
RESULTAT D'EXPLOITATION :	+ 289 164.79
- dépenses d'investissement	428 311.10
- recettes d'investissement	209 684.88
-report excédent 2012	338 883.52
- Résultat de fonctionnement 2012 affecté au 1068	177 723.65
RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	+ 297 980.95
Résultat global :	+ 587 145.74

Les restes à réaliser à reporter s'élèvent :

En dépenses d'investissement, à :	30 000
En recettes d'investissement, à :	150 000

Après délibération, il est procédé au vote. Conformément à la loi, M. MARCHAND quitte la salle.

M. GONDRON, qui préside la séance, propose ensuite :

- d'approuver le compte administratif 2013 du budget eau et assainissement
- d'affecter les résultats ainsi qu'il suit :
 - .reporter l'excédent d'investissement (297 980.95)
 - .affecter l'excédent d'exploitation (289 164.79) à l'article 1068 (couverture du besoin de financement)

Adopté, après délibération, par 20 voix pour et 4 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON).

II) COMPTE DE GESTION 2013 (M49)

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, expose que le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2013 par le Receveur Municipal pour le Budget Eau et Assainissement (M49) présente les mêmes résultats globaux que le compte administratif de l'ordonnateur.

Il propose donc de l'approuver et de donner quitus au Percepteur pour sa gestion.

Après délibération :

- Le compte de gestion 2013 du budget M49 est approuvé à l'unanimité.

III) FIXATION DU TAUX DES REDEVANCES 2014

M. GONDRON expose que, compte tenu des obligations légales en cours et à venir en matière d'eau et d'assainissement (finalisation du schéma directeur de l'assainissement communal, obligation de prendre en charge les dépenses de contrôle voire d'entretien des installations d'équipement non collectif), et des travaux à poursuivre pour améliorer et étendre le réseau communal, il propose, comme les années précédentes, d'aligner l'évolution des redevances sur l'indice travaux publics (TP01), à savoir + 0,24%.

Ceci donnerait les valeurs suivantes (en euros)

Surtaxe assainissement/m ²	0.3912
Surtaxe eau/m ²	0.3526

Adopté, après délibération, par 22 voix et 4 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON)

(Arrivée de Mme SERRANO)

IV) BUDGET PRIMITIF 2014 (M49) **(Service Eau et Assainissement)**

M. GONDRON, rapporteur de la commission des Finances, expose que le projet de Budget primitif 2014 du service d'eau et d'assainissement s'équilibre :

- en section d'exploitation à 381 083 euros
- en section d'investissement à 1 017 971 euros

Il précise qu'en investissement, les crédits inscrits permettent notamment:

- de verser au budget général, en cas de besoin, une subvention de 300 000€ pour financer les achats des terrains où sont prévus des bassins de rétention
- de financer les honoraires et des travaux d'assainissement collectif au chemin des alouettes, au chemin du Viaduc et au domaine des Aigles.

Après délibération, le budget est adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON).

V) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (M14) **(BUDGET GÉNÉRAL)**

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, présente les différents éléments du Budget.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses réelles sont de 8 948 424,49

Elles étaient de 8 233 926,60 en 2012, ce qui correspond à une augmentation de 8,68%.
On peut rappeler que, compte-tenu notamment du développement du service public de la petite enfance et de la forte augmentation des prix de l'énergie, le BP 2013 prévoyait une augmentation des dépenses de 14,42 % par rapport au CA 2012.

De nombreux articles ont fait l'objet d'une consommation égale ou sensiblement inférieure aux prévisions.

M. GONDRON explique les dépassements de quelques articles par rapport au BP (le détail figure dans le rapport de la Commission des finances).

Mme FLOUQUET souhaite avoir le détail de l'article 611 (prestations de services), ainsi que la communication du grand livre en version numérique (au 31/12/2013). Elle l'avait d'ailleurs déjà demandé lors du DOB.

M. MARCHAND déclare qu'il vérifiera d'abord auprès de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) si tous les éléments sont communicables.

Mme FLOUQUET précise qu'elle a bien évidemment fait cette vérification avant de le demander.

M. MARCHAND trouve étrange que ceci intéresse aujourd'hui Mme FLOUQUET, alors que ce n'était pas le cas hier : mais il est vrai que les révélations peuvent être tardives.

Mme FLOUQUET répond qu'elle était auparavant adjointe à l'urbanisme, chacun avait sa délégation et n'avait pas de raison d'intervenir dans un autre domaine. Elle faisait a priori confiance au Maire et à l'Adjoint aux finances.

M. MARCHAND note qu'il est interpellé sur les intentions sous-jacentes à cette demande.

Mme FLOUQUET répond qu'il n'y a aucun sous-jacent malhonnête : n'importe quel administré peut demander le grand livre et la liste des fournisseurs.

M. MARCHAND confirme qu'il est surpris par ce changement d'attitude. Même sans intention particulière, il rappelle qu'il faut être prudent dans l'utilisation des écritures individuelles.

Cette demande est très inhabituelle, et peut donner lieu à interprétation. Il surveillera de près l'usage qui en sera fait.

Mme MATHON déclare qu'il n'y a pas à préjuger de l'utilisation qui en sera faite.

- Les recettes réelles sont de 10 119 579,37

Elles étaient de 10 448 559,10 en 2012. Mais pour comparer à périmètre égal, il faut déduire les produits exceptionnels (opérations de cession : local ex Isbert et un appartement EDF pour 591 991,49 en 2012), ce qui donne en réalité une augmentation de 2,47%.

M. GONDRON précise notamment que :

- L'article 7311 (contributions directes) est majoré par l'émission de rôles supplémentaires d'un montant de 50 590.
- A l'article 7381, les recettes relatives aux taxes additionnelles aux droits de mutations sont supérieures aux prévisions avec un total de 534 470,60. Pour mémoire, elles étaient de 482 394 en 2012.
- On observe à nouveau une baisse du chapitre 74 : Dotations et participations, qui comprend notamment la dotation globale de fonctionnement et les compensations liées aux exonérations des taxes d'habitation, foncière et professionnelle.

Mais compte tenu du fait que la population DGF est redevenue inférieure à 10 000 habitants, nous sommes à nouveau éligibles à la dotation de solidarité rurale, soit une recette de 99 675 €.

En réponse à Mme FLOUQUET, M. MARCHAND précise qu'il est difficile d'apprécier la baisse de DGF résultant d'une baisse de population.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses réelles s'élèvent à 6 800 647,34.
M. GONDRON précise qu'elles se répartissent comme suit:

Chapitre 20: logiciels et immobilisations incorporelles 46 608,12 €

Chapitre 21: Immobilisations corporelles 2 476 250,63
dont

- Achats : 178 986,87
- Travaux : 2 297 263,76

Chapitre 23: Immobilisations en cours 7 893,29 €
(Travaux de bâtiments – 2313)

Opérations: 4 038 937,58
Dont dissimulation des réseaux : 166 404,21
Gymnase : 1 383 950,45
Projet immobilier place Amic : 2 416 444,46
Centre-ville : 72 138,46

Il cite ensuite les principales réalisations de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement (opérations engagées ou réalisées en 2013 mais qui seront comptabilisées en 2014) s'élèvent à :

- En dépenses : 3 015 000
- En recettes : 3 621 357

Mme FLOUQUET demande si, dans les restes à réaliser, il y a des compromis de vente.

M. MARCHAND précise qu'il y a les compromis de vente et les offres d'achat.

Mme FLOUQUET demande combien cela représente de points d'impôts.

M. MARCHAND observe qu'on ne peut pas répondre à cette question !

On peut par contre demander avec combien d'autofinancement on fonctionne.

La vente du patrimoine est une opération unique. Il s'agit d'une recette exceptionnelle qui n'arrive qu'une fois, et on n'utilise pas ce type de recette pour alimenter le fonctionnement.

Ceci doit servir à financer des investissements durables.

M. GONDRON détaille ensuite le résultat de l'exécution du Budget :

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses	9 183 110,76
Recettes	10 119 579,37
Excédent 2012 reporté	200 000,00

Soit un résultat de :	+ 1 136 468,61

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses de l'exercice	6 800 647,34
Recettes de l'exercice	2 948 668,42
Excédent d'investissement 2012 reporté	1 914 748,50
Résultat de fonctionnement 2012 affecté au 1068	1 204 047,46

Soit un résultat de :	- 733 182,96

L'exercice se solde donc par :

- un excédent de fonctionnement de :	1 136 468,61
- un déficit d'investissement de :	733 182,96

Ce qui donne un **résultat global de clôture** de + 403 285,65

Ceci correspond à un fonds de roulement de 10 jours.

Si l'on considère également les RAR précités (+ 606 357), le résultat corrigé est de + 1 009 642,65 soit un fonds de roulement de 23 jours.

Il propose également :

- d'affecter à l'article 1068 (réserves) de la section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 1 136 468,61.
- de reporter le déficit d'investissement, soit 733 182,96

Mme FLOUQUET rappelle qu'en Commission des finances, elle avait demandé le prix de revient total de la Caverne.

M. MARCHAND répond qu'elle a été achetée à l'amiable (à l'unanimité de son groupe) pour 54 000 € et qu'il a été dépensé 126 000 H.T. de travaux de mise aux normes électrique, incendie, sanitaires et handicapés.

Ceci est normal dans la mesure où elle a été achetée pour être mise à disposition du public. Il cite ensuite dans le détail les prestations réalisées et observe que le ratio de dépenses au m² est très raisonnable.

(Arrivée de Mme CHAMAYOU)

M. MARCHAND conclut sur le fait qu'il s'agit d'un investissement sur un patrimoine durable, qui s'amortit en 40 ou 50 ans.

Conformément à la loi, M. MARCHAND quitte la salle.

Il est ensuite procédé au vote sur le CA 2013, sous la présidence de M. GONDRON.

- **Compte Administratif 2013 :**
Adopté par 22 voix pour et 4 voix contre (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON).
- **Affectation des résultats :**
Mme FLOUQUET observe qu'il y a donc bien un lien entre le fonctionnement et l'investissement.
Adopté par 22 voix pour et 4 voix contre (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON).

Mme FLOUQUET précise que son groupe vote contre car il ne peut pas se prononcer, n'ayant pas eu le détail de ces dépenses via le Grand livre.

VI) COMPTE DE GESTION 2013 (M14)

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des finances, expose que le Compte de Gestion établi au titre de l'exercice 2013 par le Receveur Municipal pour le Budget Général (M14), présente les mêmes résultats globaux que le Compte Administratif de l'Ordonnateur.

Il propose donc de l'approuver et de donner quitus au Percepteur pour sa gestion. Après délibération, le Compte de Gestion 2013 du Budget M14 est approuvé à l'unanimité.

VII) VOTE DES TAUX 2014

M. GONDRON rappelle tout d'abord le contexte fiscal, examiné lors du DOB.

- L'indice des prix a augmenté de 23,75% entre 2002 et 2013 et le PIB en volume, a augmenté de 12,15% ce qui donne une variation totale de + 38,79%.
- Sur la même période, l'évolution du revenu moyen des Gouviciens a été de + 56,31% (+ 59,66% avec un lissage sur 3 années).
- Toujours sur la même période (2013/2002) la pression fiscale sur les particuliers a augmenté de 33,62%.
- En terme d'effort fiscal sur les ménages, la ville de Gouvieux est la meilleure des 25 premières communes de l'Oise : 94% en 2013 alors que la moyenne de ces communes est de 130%.

La ville de Gouvieux, pour assurer l'équilibre de ses programmes d'investissement, a besoin d'un autofinancement minimum de 1,2 à 1,3 millions d'euros.

C'est à ce niveau que nous fonctionnons actuellement, compte tenu notamment du développement de notre service public de la Petite Enfance, mais nous n'avons pas de marge de manœuvre.

Quant aux recettes de la Commune, notamment celles de l'Etat, un certain nombre d'éléments ne sont pas favorables:

- On rappellera pour mémoire la perte, désormais consommée, des recettes fiscales liées à l'activité hippique (FB et TP) ainsi que la péréquation de la T.P. de Roissy,
- La dotation globale de fonctionnement a augmenté de 3,25% sur la période 2004/2013.

Les services fiscaux ont revalorisé les bases d'imposition de 0,9% pour 2014.

Il est proposé de maintenir les taux de 2013, à savoir :

Taxe d'habitation	19.99%
Foncier bâti	11.12%
Foncier non bâti	82.89%
CFE	19.29%

Le produit fiscal correspondant serait de :

Taxe d'habitation	3 893 652
Foncier bâti	1 601 725
Foncier non bâti	182 607
C.F.E.	395 831
<i>Total</i>	<u>6 073 815</u>

duquel il conviendra de déduire le reversement au FNGIR : 1 558 059.

Ce qui ramène le produit fiscal réel à : 4 515 756

Mme FLOUQUET demande combien cela représente par habitant.

M. MARCHAND a en tête le chiffre de 900 € par famille.

Mme FLOUQUET signale qu'il y a des sites sur internet où l'on compare les impôts par habitant.

M. MARCHAND a constaté que les chiffres sont très variables et peu fiables. C'est pour ça qu'il prend pour référence le tableau de l'effort fiscal établi par le Conseil Général.

Mme FLOUQUET confirme que ce qui l'intéresse c'est le montant de l'impôt par habitant. Si elle prend un exemple qu'elle connaît bien, pour une maison de même surface, elle payait 2 fois et demie moins d'impôts à SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE qu'à Gouvieux.

M. MARCHAND observe que sa base n'a sans doute pas été réévaluée.

Mme FLOUQUET répond que c'est la valeur locative qui est plus faible à St Just. Elle rappelle qu'elle ne se place pas sur le plan recettes communales, mais sur celui du montant de l'impôt payé par les habitants.

M. MARCHAND rappelle que si la base d'un bien est plus élevée, c'est parce qu'il n'a pas la même valeur : il faut l'assumer.

M. GONDRON fait ensuite procéder au vote des taux : le maintien est adopté à l'unanimité.

VIII) BUDGET PRIMITIF 2014 (M14)

M. GONDRON, rapporteur de la commission des Finances, présente le projet de budget 2014, tel qu'il a été validé lors de la réunion du 22 avril 2014. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 936 408 euros.

Le projet de BP se présente comme suit :

1) Dépenses de fonctionnement

	BP 2014
Ch. 11 – charges générales	3 928 000
Ch. 12 – charges de personnel	2 461 000
Ch. 65 – autres charges courantes	1 258 500
Ch. 66 – charges financières	237 900
Ch. 67 – charges exceptionnelles	10 000
014 atténuation de charges	1 570 000
Total des dépenses réelles	9 465 400
022 Dépenses imprévues	25 008
Ch.42	
-Amortissement	246 000
-Provisions	200 000
-Opérations sur immobilisations	
Total des dépenses	9 936 408
Virement à la section d'investissement 023	
	9 936 408

M. GONDRON explicite les différents articles.

Il donne ensuite le détail des subventions aux associations.

Mme FLOUQUET demande quelles sont celles qui augmentent et celles qui diminuent.

M. GONDRON cite les coopératives scolaires et Médiateur qui augmentent.

Mme FLOUQUET note que le Basket baisse de 2 000 €.

M. GONDRON précise que ces 2 000 € correspondaient à une subvention exceptionnelle sur justificatifs qui n'avait pas à être reconduite cette année.

Mme FLOUQUET demande si les 500 € de plus à la Gym sont destinés à arrondir la somme de 19 500 à 20 000.

M. CHAUVIN précise que c'est une erreur : c'est la même somme que l'année dernière qui aurait dû être reconduite.

Mme MATHON constate qu'il y a donc une association qui augmente.

M. GONDRON rappelle qu'il y a aussi Médiateur.

M. CHAUVIN ajoute "les pétillantes" qui ont 150 € et n'avaient rien en 2013.

Mme FLOUQUET demande le détail du 6218 (autre personnel extérieur).

M. GONDRON rappelle qu'il lui avait fourni les différents prestataires concernés lors de la Commission des Finances (AZURIAL, CRIT, Centre de Gestion, Etudes Surveillées).

Mme FLOUQUET souhaite savoir d'où provient le dépassement.

M. MARCHAND souligne que lorsqu'on dépense peu en personnel municipal, on compense en fonction des besoins par du personnel extérieur.

Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

	BP 2014
Ch. 013 – Atténuation de charges/sauf ICNE	18 000
Ch. 70 – produits des services	250 500
Ch. 73 – impôts et taxes	7 203 955
Ch. 74 – dotations et participations	1 972 953
Ch. 75 – autres produits	287 000
Ch. 76 – produits financiers	2 000
Ch. 77 – produits exceptionnels	2 000
Ch. 78 reprise sur provisions	200 000
Total des recettes	9 936 408

M. MARCHAND précise que la Dotation de Solidarité rurale compense à peu près la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. (Chapitre 74)

SECTION INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 6 503 825.

Dépenses d'investissement

Elles se présentent comme suit :

Inscriptions afférentes à l'exercice 2014

16	remboursement du capital des emprunts	299 400
20	immobilisations incorporelles	60 000
21	immobilisations corporelles	1 440 000
23	immobilisations en cours	200 000
971	opération centre-ville et périphérie	100 000
031	opération dissimulation des réseaux	350 000
061	opération gymnase	50 000
111	opération site ancien Intermarché	150 000
	Total.....	2 649 400

Restes à réaliser 2013 reportés

20	immobilisations incorporelles	40 000
21	immobilisations corporelles	1 699 000
23	immobilisations en cours	-
971	opération centre-ville	125 000
031	opération dissimulation des réseaux	30 000
061	opération gymnase	756 000
111	opération site ancien Intermarché	365 000
	Total.....	3 015 000

020 : dépenses imprévues
001: déficit 2013 reporté

106 242
733 183

M. GONDRON ajoute que les « restes à réaliser » 2013 reportés en 2014 (soit 3 015 000 €) permettent de financer les travaux, honoraires et acquisitions engagés en 2013 et/ou en cours d'achèvement.

Les compléments de programme et les nouveaux programmes à engager en 2014, qui ont été détaillés en Commission des Finances, s'élèvent à 2 350 000 euros.

1) Recettes d'investissement

Elles se présentent comme suit :

Chapitre			
	102	FCTVA et TLE/TA	600 000
	1068	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2013	1 136
468	13 -	subventions 2014(gymnase) reports 2013 (achat véhicule ST, gymnase) participation CCAC Très Haut Débit 020	54 980 510 557 845
	024 -	cessions d'actifs (lot 5 et 9 EDF, Motte Louvet appartements centre-ville, école des Aigles)	3 110
000			
	28 -	amortissement	246
000			

Mme FLOUQUET demande ce qu'il en est pour les immeubles et commerces.

M. MARCHAND répond qu'il s'agit de la fin de chantier.

Mme FLOUQUET déclare qu'elle souhaiterait voter séparément les subventions aux associations.

M. MARCHAND n'y voit aucun inconvénient. Souhaite-t-elle les voter globalement ou une par une?

Après discussion, il est décidé de voter globalement les subventions, mais les élus membres du Bureau d'associations (M. BLIGNY : Gouvelène et Mme SENEPART : football) ne participeront pas au vote.

Les subventions sont ensuite adoptées par : 21 voix pour et 4 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON)

Il est ensuite procédé au vote pour l'adoption du Budget Primitif 2013:

Pour : 23

Contre : 4 (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON)

Mme MATHON demande ce qu'il en est de la réforme des rythmes scolaires.

M. MARCHAND attend les prochaines déclarations du Gouvernement.

Mme MATHON constate qu'il n'a donc pas avancé.

M. MARCHAND précise que si : il revoit d'ailleurs les parents d'élèves le 9 mai. Il réunira une commission scolaire dès que les choses auront un peu avancé, mais ne sait toujours pas, aujourd'hui, comment regrouper les heures.

Il a bâti 2 scénarios :

- un fondé sur les vrais rythmes scolaires
- l'autre sur des prestations plus périscolaires

La difficulté rencontrée est qu'on ne sait pas mettre sur pied le système.

Il a animé un groupe de travail à la CCAC et toutes les communes de l'Aire Cantilienne sont dans le même cas (sauf Chantilly, qui avait déjà du périscolaire). On entend tout et son contraire. Il tiendra le Conseil au courant dès que les choses auront évolué.

Mme MATHON demande comment cela s'intégrera dans le Budget.

M. MARCHAND signale que pour 2014, ça ne concernera qu'un trimestre : On pourra puiser dans les crédits existants. Ensuite, on avisera.

IX) MODIFICATION DU PLU

M. MARCHAND expose qu'une série de modifications a été présentée à la Commission d'urbanisme le 17 avril 2014. Il précise que la procédure de modification du PLU est engagée à l'initiative du Maire, qui établit le projet, le notifie au Préfet et aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

Mais préalablement, il souhaite présenter le dossier au Conseil.

La Commission du PLU a émis un avis pour chacune des modifications proposées.

Mme FLOUQUET n'avait pas noté que la Commission avait émis un avis.

M. MARCHAND rappelle que la Commission a formulé des observations qui ont constitué un avis favorable. Mais il n'a pas dit que cet avis était adopté à l'unanimité. Il présente ensuite au Conseil les différentes modifications proposées.

- zone UA, article 9 : concerne l'emprise au sol de l'ensemble des constructions :
 - L'emprise au sol maximum des constructions, toutes annexes comprises, est portée de 40 à 50% de la superficie de la propriété
- zone UB, article 9 : qui concerne l'emprise au sol de l'ensemble des constructions :
 - Modification de la rédaction du 2^{ème} paragraphe "pour les terrains de moins de 600m², le coefficient d'emprise maximale...." (le reste sans changement)
- zone UB, article 11: concerne la pente des toitures :
 - Remplacer "toitures à pente" par "toitures à 2 pans"
 - Ajouter : "dans le cas d'extension de construction existante, la nouvelle toiture pourra respecter la pente de la toiture existante, même si celle-ci n'est pas comprise entre 40 et 45°".
- zone UB, article 6 : concerne l'implantation par rapport aux voies ouvertes à la circulation automobile : remplacer les 2 premiers alinéas par :

"si le bâtiment principal sort de la bande de 5 à 30m, l'extension du bâtiment principal ou la construction annexe est autorisée aux conditions suivantes :
...(le reste sans changement)

- zone UB, article 7 : concerne l'implantation par rapport aux limites séparatives : modification de la rédaction afin de permettre d'atteindre les limites latérales dans le cas des terrains dont la façade est inférieure à 13m.
- zones UA et UB, article 12 : concerne le stationnement : il faut adapter la rédaction à l'évolution du contexte car le stationnement dans le centre-ville s'accroît et la densification par division de maisons de ville en appartements génère du stationnement supplémentaire.

Ces modifications sont examinées une par une. Le Conseil Municipal, par 23 voix et 4 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, Mmes FLOUQUET, MATHON) se déclare favorable à la prescription de ces modifications.

- La modification de la zone UXN, article 7, sera réexaminée lors d'une prochaine réunion, suite aux observations formulées par la Commission.

Mme FLOUQUET demande pourquoi on n'a pas lancé tout de suite une procédure de révision.

M. MARCHAND attend de voir plus en détail les sujets. Il est souhaitable d'établir préalablement un inventaire détaillé.

Mme FLOUQUET rappelle qu'il faut être conforme à Grenelle 2.

M. MARCHAND signale que le problème du Lys sera vu rapidement avec Lamorlaye.

XX) CORRESPONDANT DÉFENSE

M. MARCHAND propose de désigner un correspondant défense.

Le Conseil à l'unanimité, décide de procéder par un vote à mains levées.

M. DELFOUR, candidat, est ensuite élu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.